

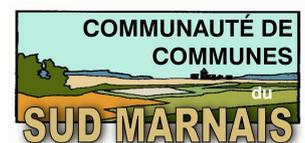
# Rapport d'activité 2023

## PETR du Pays de Brie et Champagne



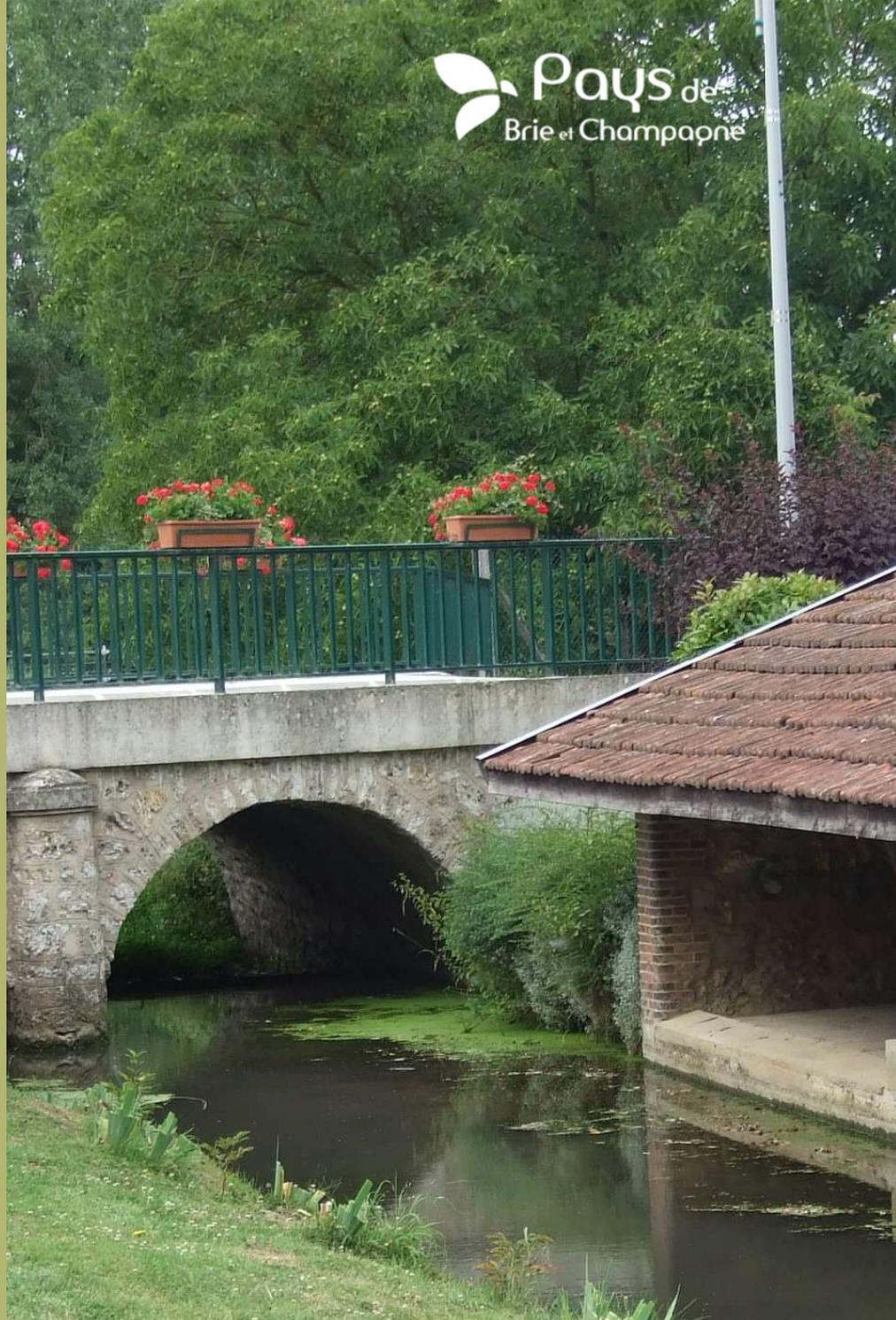
Responsable de publication: Patrice VALENTIN  
Rédaction, conception et mise en page: Equipe du PETR  
Date: Avril 2024

Crédits photos : Ville de Sézanne, Olivier DUFOUR, PETR



# SOMMAIRE

Temps forts	page 4
Le PETR	page 6
Gouvernance	page 8
Ressources	page 10
Projet de territoire	page 12
Planification	page 14
Rénovation de l'habitat	page 16
Médiation numérique	page 18
Veille et réseaux	page 19
LEADER 2014/2022	page 20
LEADER 2023/2027	page 24
Communication	page 26
Partenariats	Page 27



## EDITO

Avec une structure souple et des professionnels impliqués, le Pays de Brie et Champagne, par ses réalisations, élargit pour nos communautés des communes et leurs 96 communes une lisibilité et une crédibilité reconnue entre autres par l'Etat, la Région et le Département. La complémentarité entre les élus locaux, intercommunaux, et notre équipe, pour mener à bien les missions qui nous sont confiées, porte ses fruits comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport. Elle nous oblige tout à la fois au respect sur les missions confiées mais aussi à servir d'observatoire avec le maillage supra territorial au sein duquel la structure est reconnue, identifiée. Nous sommes naturellement à l'écoute de nouveaux besoins comme de nouvelles perspectives qui trouveraient leur sens sur notre périmètre géographique.

Je vous invite à découvrir ce rapport 2023 et à en partager le contenu dans votre entourage. Bonne lecture



## Lancement du DOO du SCoT

Conférence des Maires - 7 septembre 2023

**SCoT**  
Schéma de cohérence territoriale  
Mode d'emploi d'un projet de territoire

**Le SCoT qu'est-ce que c'est ?**  
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui permet de mettre en cohérence les différentes politiques publiques du territoire concernant de nombreuses thématiques. Il est en effet l'outil qui permet de décider un certain nombre de grands principes d'aménagement relatifs à l'échelle locale.

Après quatre études réalisées et au regard des prévisions sur les futurs besoins du territoire, le SCoT fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace.

Il devra par exemple faire en sorte de préserver les grands équilibres entre espaces artificialisés, naturels et agricoles.

**Les enjeux pour le territoire**  
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR du Pays de Brie et Champagne doit permettre de définir une vision commune et partagée pour ses vingt prochaines années.

Les enjeux sont multiples (démographie, habitat, mobilité, qualité de vie, transition énergétique et écologique, Li les objectifs réglementaires également).

Pour le Pays de Brie et Champagne, garantir les capacités de développement impose de réfléchir collectivement à un projet d'aménagement ambitieux.

Pour cela, les élus du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Brie et Champagne, dans leur compétence et leur diversité, guidés par les 36 communes et leurs 5 communautés de communes, ont conduit un important travail depuis 2020.

Sur la base d'un diagnostic complet du bassin et de ses dynamiques, ils ont élaboré un schéma d'aménagement à horizon 2020, pensé pour garantir un développement équilibré du territoire.

**LE PCAET**  
Le PCAET est un document d'urbanisme qui permet de mettre en cohérence les différentes politiques publiques du territoire concernant de nombreuses thématiques. Il est en effet l'outil qui permet de décider un certain nombre de grands principes d'aménagement relatifs à l'échelle locale.

**Le planning prévisionnel du SCoT**  
2020

Remise des orientations en commission  
DOO  
Adaptation du SCoT

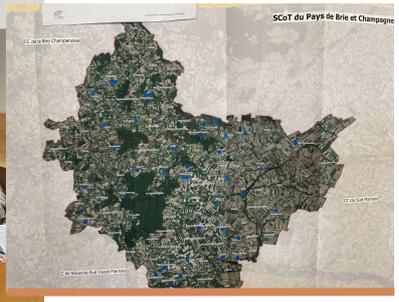
Quadrilatère de la Brie  
Région du POC  
Aval du SCoT

19 000 habitants  
10 200 logements

Le SCoT  
- CC de la Brie (Champagne)  
- CC de Brie et Champagne  
- CC du Sud-Marnais

Construction du PCAET en parallèle du SCoT

Pays de Brie et Champagne SCoT



## Séminaire SCoT - 16 octobre 2023



## 4 octobre 2023

Rencontre avec les élus régionaux



## 10 octobre 2023

Signature de la convention LEADER



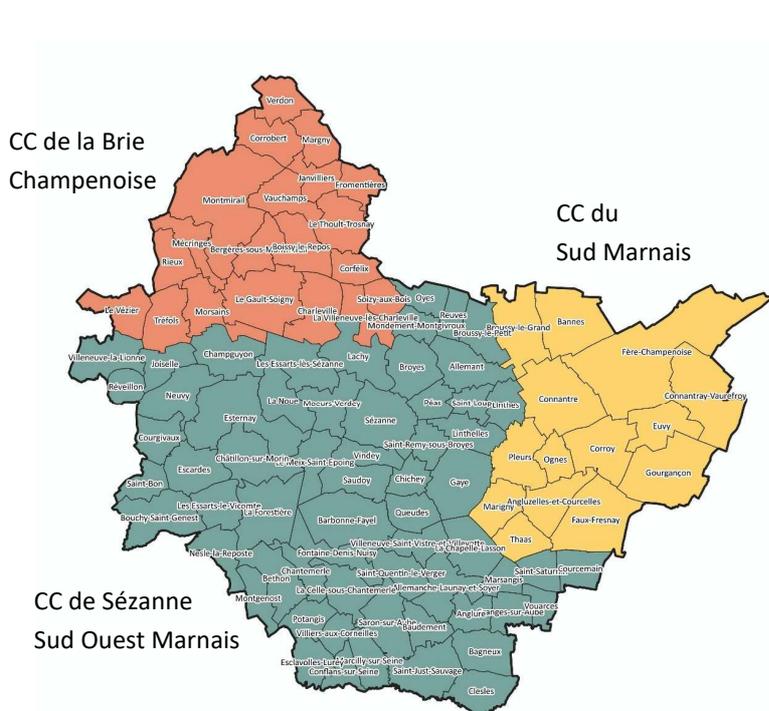
## Du nouveau dans l'équipe pour mener à bien les missions confiées au PETR !

Quelques changements dans l'équipe sur la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024 avec l'évolution des missions de Caroline sur le poste de gestionnaire administrative, l'arrivée de Lorène qui vient renforcer l'équipe LEADER pour 2023/2027 et d'Isabelle en février 2024 pour la mission de médiation numérique.



# LE PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE

## TERRITOIRE



### Un territoire rural

- 1372 km<sup>2</sup>
- 35 259 habitants
- 3 communautés de communes
- 96 communes

79 % terres agricoles  
18 % espaces naturels  
3 % artificialisés

A l'interface de la région francilienne, le territoire est l'une des portes d'entrée Ouest de la Région Grand-Est. Le territoire est traversé par la RN4 qui le structure d'Est en Ouest.

Il profite de la proximité des dynamiques sociodémographiques, économiques et touristiques de l'aire d'influence parisienne, et dans une moindre mesure, des autres systèmes urbains que sont Romilly-sur-Seine/Nogent-sur-Seine.



## STRUCTURE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est un groupement de collectivités, sans fiscalité propre, dont le fonctionnement est défini à l'article L5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est principalement assujéti aux dispositions propres aux syndicats mixtes fermés.

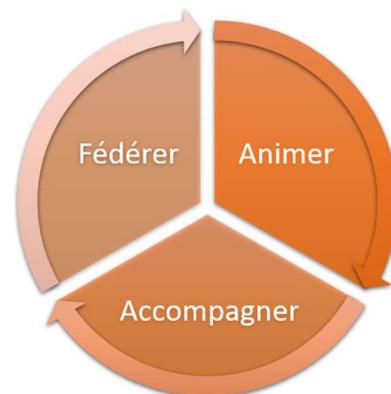
Le PETR du Pays de Brie et Champagne a été créé en 2017, pour prendre la suite de l'association du même nom, en lui donnant une assise juridique et une légitimité plus forte pour conduire les missions confiées par les EPCI du bassin.

Structure d'ingénierie partagée, à l'appui des projets des EPCI, le PETR intègre désormais certaines missions au contact direct des habitants du territoire (rénovation de l'habitat, médiation numérique, soutien aux initiatives...).



## COMPÉTENCES

L'objet du PETR du Pays de Brie et Champagne et ses attributions sont détaillés dans ses statuts (en date du 22 juillet 2020). Certaines sont prévues directement par la loi, d'autres ont été confiées au PETR par les EPCI membres en raison de la pertinence de l'échelle.



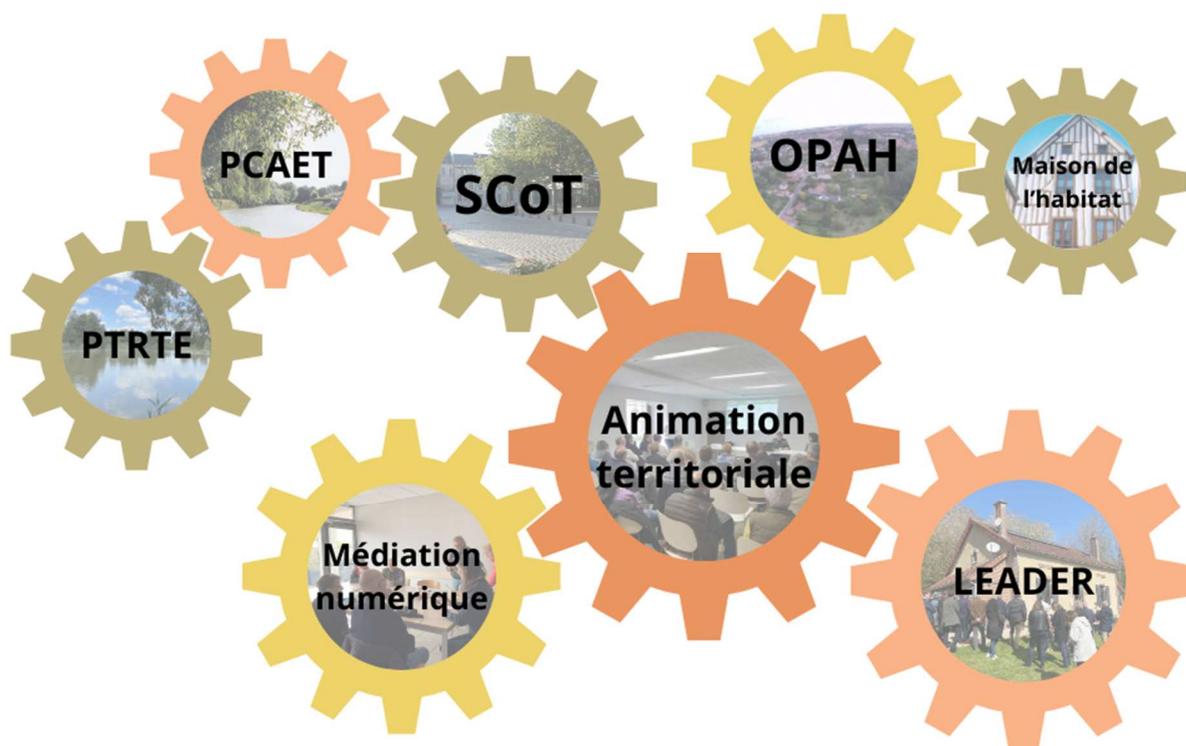
### Missions :

- Elaborer et suivre le projet de territoire du PETR, pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent;
- Fédérer, animer et coordonner les actions touchant à l'intégralité de son territoire;
- Porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire concerné dans tout domaine rattaché à son aménagement, sa valorisation ou au maintien et au développement de son attractivité ainsi qu'à la préservation de l'environnement;
- Être le cadre de contractualisation des politiques territorialisées;
- Mettre en place tout service d'ingénierie (technique et financière) pour accompagner les collectivités dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leur projet dans les domaines relevant de l'aménagement et du développement du territoire, notamment dans celui de l'urbanisme.

### Compétences (exercées en lieu et place des EPCI) :

- Elaborer, approuver, réviser et modifier un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Mettre en œuvre les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Elaborer, approuver, réviser, modifier et animer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

De ces statuts, découlent les actions et programmes portés par le PETR.





# GOUVERNANCE

**LE CONSEIL SYNDICAL** Le Conseil syndical est l'organe décisionnel du PETR. Conformément aux statuts, il est composé de 24 membres, élus désignés par les communautés de communes membres pour les représenter. La répartition des sièges a été fixée en tenant compte du poids démographique de chaque EPCI.

Délégués CCBC	Délégués CCSSOM		Délégués CCSM
Etienne DHUICQ*	Cyril LAURENT*	Frédéric ORCIN	Bernard POIREL
Philippe MARCY*	Jean-Luc BATONNET	Noël FESSARD*	Gérard GORISSE*
Patrick VIE*	Annie COULON	Patrice VALENTIN*	Michel JACOB*
Marie-Claude HIMMESOETE	Jean-Paul CACCIA	Jean-François THUILLIER	Roland BOULARD*
André DOUSSOT COCHET	Sacha HEWAK	Frédéric ESPINASSE*	Patrice JACQUET
Delphine GOHIN	Karine CABARTIER*	Claude POUZIER*	Jannick SIMONNET

\* membres du bureau

Le Conseil syndical a été réuni:

- Le 4 janvier 2023
- Le 22 février 2023
- Le 04 mai 2023
- Le 22 juin 2023
- Le 26 octobre 2023
- Le 20 décembre 2023

**77 %**

Taux de participation effective  
83 % avec pouvoirs

**46**

**délibérations**  
dont 45 à l'unanimité

**8**

**décisions  
du président**

- 11 administration générale
- 12 finances
- 7 ressources humaines
- 22 actions et programmes
- 2 urbanisme

**L'EXÉCUTIF**



**Patrice VALENTIN**  
Président



**Etienne DHUICQ**  
**1er Vice-président**  
Développement Durable  
*En charge du suivi du PCAET*



**Michel JACOB**  
**2ème Vice-président**  
Urbanisme  
*En charge du suivi du SCoT*



**Karine CABARTIER**  
**3ème Vice-présidente**  
Habitat  
*En charge du suivi de l'OPAH*



**Cyril LAURENT**  
**4ème Vice-président**  
Fonds Européens  
*En charge du suivi du programme LEADER*

**Le Bureau** a reçu pour délégation la gestion des procédures de marchés publics compris entre 90k€ et les seuils de procédures formalisées, ainsi que le rendu des avis PPA du PETR sur les procédures incluses dans le périmètre du SCoT. En 2023, aucune décision de bureau n'a été prise.

Conférence des Maires du 7 septembre 2023



Instance consultative, elle regroupe l'ensemble des maires des 96 communes du territoire du PETR et doit être réunie a minima une fois par an.

En 2023, la Conférence des maires a été réunie :

- Le 26 avril : séminaire PCAET
- Le 16 mai : présentation du PAS SCoT
- Le 07 septembre : introduction au DOO du SCoT
- Le 16 octobre : séminaire DOO SCoT

Seconde instance consultative, composée de représentants de la société civile, elle est consultée pour avis par les élus ou peut s'autosaisir de sujets d'intérêt territorial afin de formuler des propositions.

En 2023, le CDT a été mobilisé pour :

- SCoT : le CDT a été destinataire de la « Lettre du SCoT » visant à informer sur la démarche, et invitant à apporter sa contribution;
- PCAET : le CDT a été convié au séminaire pour contribuer à l'écriture du plan d'actions et au travail de priorisation des actions ayant émergé au cours de ce séminaire;
- PTRTE : les référents des commissions du CDT ont été conviés à une réunion de travail le 4 mai 2023 avec les élus des Bureaux des Communautés de Communes pour ouvrir les réflexions sur des sujets identifiés d'intérêt (mobilité, agriculture). 5 référents ont participé;
- LEADER : participation au comité de programmation 2023/2027 pour certains des membres du CDT, mobilisation sur les temps forts (Mois de l'Europe);
- Proposition fin octobre de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à l'opportunité de s'inscrire dans la démarche proposée par l'association « Ville à joie » (organisation de tournées itinérantes multiservices au cœur des villages pour y proposer commerces, services et animation).

Le rapport d'activité 2021/2023 a été préparé par l'équipe du PETR et envoyé pour validation aux membres du CDT fin octobre 2023.

Le Conseil de Développement Territorial





# RESSOURCES

## L'ÉQUIPE

Le PETR s'appuie sur une équipe de 5 agents. En 2023, du fait de difficultés de recrutement, 3.33 ETP ont été pourvus sur les 5. L'équipe est complète depuis février 2024.

### Administration 0.4 ETP

**Direction:** Benjamin de BODIN  
**Gestion :** Caroline DUFOUR (11/23)

### Développement 1.9 ETP

**Projet de territoire / PTRTE**  
**SCoT / PCAET**  
**Habitat**  
Benjamin de BODIN  
**Médiation numérique**  
Caroline DUFOUR (01 à 10/23)  
Isabelle LIARD (02/2024)

### LEADER 2.7 ETP

**Animation**  
Pauline CHEYERE  
Lorène DUTRONQUAY (11/2023)  
**Gestion**  
Sabrina MERET (01 à 04/23)  
Caroline DUFOUR (11/2023)



### L'activité RH en quelques chiffres clés

- 4 femmes 1 homme
- 1 fonctionnaire 4 contractuels (3 cat A, 1 cat B, 1 cat C)
- Taux d'absence : 1.31 %
- 3 procédures de recrutement conduites
- Télétravail : 1 agent

Le rapport social unique (RSU) détaille davantage ces éléments.

### Formations

15 h de formations (attestées)  
17 webinaires

## LE FONCTIONNEMENT

- L'équipe du PETR était hébergée en deux lieux : la mairie d'Esternay et la CC de la Brie Champenoise. A compter de septembre, l'ensemble de l'équipe a été regroupé au sein de la mairie d'Esternay, afin de faciliter le travail d'équipe.
- L'équipe du PETR assure en interne toute la gestion administrative et financière de la structure.

282

Écritures comptables

61

Actes administratifs

- Des prestations mutualisées :
  - ⇒ logiciels comptables et gestion RH : Mairie d'Esternay
  - ⇒ Dématérialisation : SPL Xdémat
  - ⇒ Médecine préventive, RGPD : CdG51

En 2023, le PETR a conforté son outil informatique et sa sécurisation par une mise en réseau absente jusqu'alors.

Les travaux de SSI d'une part et de mise en conformité RGPD d'autre part sont des chantiers prioritaires en 2024.

## Procédure budgétaire

Débat sur les orientations budgétaires : 4 janvier

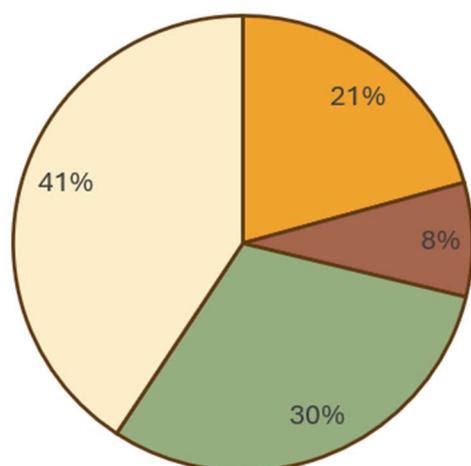
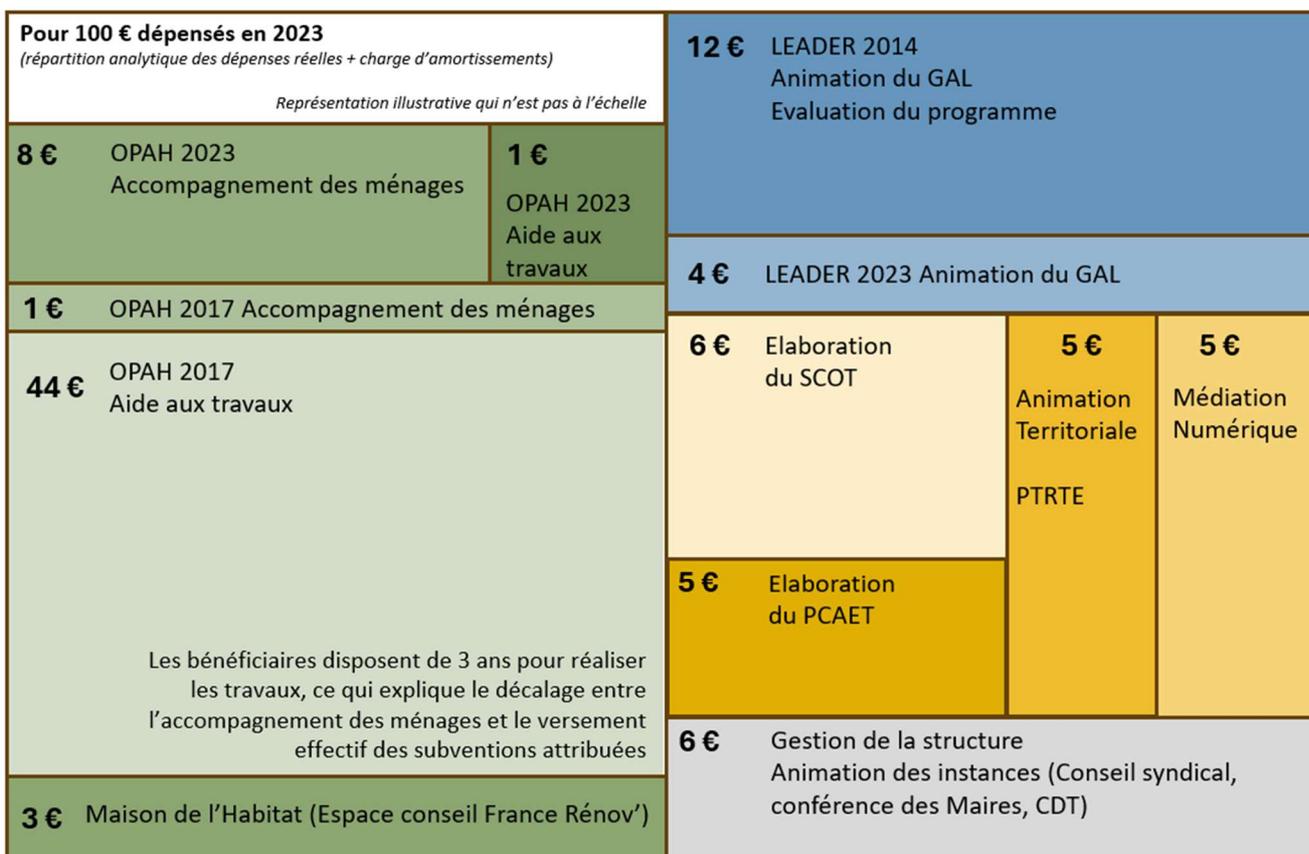
Budget primitif : 22 février

Compte administratif 2022 : 4 mai

Décision modificative : 20 décembre

Synthèse du compte administratif 2023			
	Dépenses	Recettes	RaR (dépenses)
Fonct.	652 328,24 €	647 486,59 €	14 745 €
Rep. Fonct.		216 106,42 €	
Invest.	638 803,80 €	398 301,58 €	85 407,45 €
Rep. Invest.		292 306,16 €	

Ces chiffres comprennent les opérations réelles et les opérations d'ordre (transferts entre sections).



■ Etat ■ Région ■ Europe ■ Cotisations EPCI

## Recettes réelles

Principaux dispositifs mobilisés

- Etat :
  - ⇒ Conseiller numérique France Services
  - ⇒ Anah: appui au suivi-animation OPAH
- Région :
  - ⇒ Ingénierie des territoires
  - ⇒ Lutte contre les logements énergivores
- Europe: FEADER
  - ⇒ Leader : fonctionnement du GAL

Cotisations des EPCI : 3€/habitant dont 1€ pour l'OPAH  
Les reports de recettes sont issus d'avances sur subventions et des cotisations des EPCI des exercices précédents.



# PROJET DE TERRITOIRE

Action	Moyens	Compétences rattachées
Animer les réflexions locales pour identifier les enjeux communs à l'échelle du PETR et décliner des actions permettant d'y répondre. Contractualiser ces actions et les porter auprès des	0.4 ETP Co-financement Région Grand Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer le projet de territoire</li> <li>• Fédérer, animer et coordonner les actions</li> <li>• Être le cadre de contractualisation</li> </ul>

## LE PROJET DE TERRITOIRE (L5741-2 CGCT)

*Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR.*

Le PETR a adopté une première version de son projet de territoire en 2017. Engagé depuis 2020 dans des démarches d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, et d'un Plan Climat Air Energie Territorial, les élus ont choisi d'attendre la stabilisation des orientations politiques de ces documents avant d'actualiser le projet de territoire. La stratégie du PCAET et le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT ayant été validés en 2023, l'actualisation formelle du projet de territoire doit intervenir en 2024.

L'animation du projet de territoire est directement suivie par le conseil syndical, qui veille à la cohérence des actions proposées et conduites par le PETR avec les orientations retenues.

**ANIMATION DES RÉFLEXIONS LOCALES** Dans le cadre de sa mission généraliste, le PETR travaille sur l'émergence de projets répondant aux enjeux identifiés dans le diagnostic de territoire, afin d'étudier, en lien avec l'ensemble des acteurs locaux, leur opportunité et les conditions d'une mise en œuvre pertinente. Pour 2023, les thématiques principalement explorées ont été :



Temps de travail EPCI et CDT sur la mobilité et l'alimentation. 4 mai 2023

- Mobilité : structuration de la réflexion sur le déploiement d'une solution numérique de covoiturage locale;
- Alimentation locale : présentation de la démarche de Projet Alimentaire Territorial, en lien avec la Chambre d'Agriculture, et étude de sa déclinaison locale possible. Le sujet n'était pas mûr pour une réponse à l'AAP 2023, les réflexions seront approfondies en 2024;
- Développement économique : réflexion autour du renouvellement du dispositif « Territoires d'Industries » Les EPCI n'ont pas souhaité se positionner sur un périmètre TI à l'échelle du Pays. La CCSSOM est rattachée au bassin « Ouest Champenois », la CCBC dialogue avec le territoire du Pays d'Épernay Terres de Champagne.

Le projet de territoire du PETR se décline ensuite dans des contractualisations avec les partenaires institutionnels pour la mise en œuvre et le financement des actions :

**LE PACTE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Signé pour la période 2021-2026, le PTRTE est articulé autour des 3 mêmes axes que le SCoT et le PCAET, qui structurent le projet de territoire.

**Garantir un maillage de services en s'appuyant sur un réseau de centralités**

**Renforcer l'économie locale**  
Agriculture/circuits courts  
Industries

**Valoriser les atouts locaux dans une démarche d'attractivité territoriale**  
Cadre de vie/ Proximité/ Tourisme  
Mobilité

**26**

**Actions finalisées ou en cours**

Les projets inscrits au PTRTE contribuent à la stratégie définie et peuvent bénéficier, si besoin, d'un appui en ingénierie, complémentaire aux dispositifs de soutien financier classiques.

Thématique exploratoire : alimentation locale

Un appui en ingénierie sur 4 chantiers identifiés

Conserverie solidaire

Ressourcerie

Tourisme et attractivité

Application de covoiturage

Le PETR assure l'animation globale du PTRTE pour le compte des EPCI, en lien avec les co-signataires au sein de l'équipe projet dédiée. Le chargé de développement est le référent local pour l'orientation des porteurs de projets et pour faciliter le lien avec les financeurs.

L'équipe projet s'est réunie 3 fois pour le suivi global de la démarche en plus d'échanges bilatéraux entre les partenaires du pacte.

Le bilan d'étape par le comité de pacte est prévu en 2024.

**17**

**Temps d'échanges et groupes de travail thématiques en 2023 en lien avec le PTRTE**

Le chargé de développement assure la préparation, l'animation avec l' élu référent et le suivi des décisions.

Le PETR est également intégré, aux côtés de ses EPCI membres, au Comité Local de Cohésion des Territoires. Il a ainsi participé à la réunion du 5 décembre 2023, au cours de laquelle a été exposée la démarche de territorialisation de la planification écologique pour le département de la Marne.

Comité de pacte - 30 novembre 2022



En 2024, le PETR engagera l'actualisation du PTRTE, pour intégrer les enjeux de la planification écologique, en lien avec la Cop régionale. Le PTRTE doit ainsi devenir un Pacte pour la Réussite de la Transition Ecologique, recentré sur les actions de transition.

NB: les autres contractualisations du PETR (programmes LEADER, OPAH/SARE) font l'objet de parties spécifiques de ce rapport.

Actions conduites en partenariat  
et avec le soutien de





# PLANIFICATION

Action	Moyens	Compétences rattachées
<p>Le PETR a été désigné comme structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale.</p> <p>Le PETR est également chargé de l'élaboration du PCAET à son échelle (1 EPCI obligé, 2 volontaires).</p>	<p>0.3 ETP + Bureaux d'études</p> <p>Co-financement Etat / Région</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer le SCoT</li> <li>Elaborer le PCAET</li> </ul>

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le PCAET vise à construire un programme d'actions multisectoriel adapté à un territoire, afin de réduire la consommation d'énergie, les émissions de GES et de préparer l'adaptation au changement climatique.

Initiée en 2018, la démarche a été relancée en 2022. Après la phase de diagnostic, l'élaboration de la stratégie a pu débuter dès fin 2022. L'arrêt est prévu pour 2024.

Pour l'élaboration du PCAET, le PETR s'appuie sur un groupement d'opérateurs qui apportent leur expertise.



Le chargé de développement coordonne le travail et assure le lien avec les élus et acteurs locaux.

## En 2023

Séminaire PCAET 26 avril 2023



- ⇒ Validation de la stratégie :
  - Comité de pilotage du 22 mars
- ⇒ Concertation sur la stratégie :
  - Conception et diffusion d'une synthèse
  - Réunion publique le 24 mai
- ⇒ Travail sur le plan d'actions :
  - Séminaire élus et partenaires : 26 avril 2023
  - Consultation écrite de priorisation des actions
  - Comité de pilotage : 19 juillet 2023
  - Travail de relecture avec les partenaires - en cours



Travail en bilatéral avec le bureau d'études au fil de l'eau

## Déjà en action

Le chargé de développement du PETR a été facilitateur à l'atelier « Synergies » organisé par Marne Développement à l'échelle du département le 20 janvier, et auquel des entreprises du bassin ont participé. L'objectif était d'identifier des synergies possibles entre entreprises dans une logique d'EIT.

Cette action s'intègre dans le PCAET, sur le volet « industries ».



L'élaboration d'un SCoT doit permettre au territoire de se doter d'une vision commune et partagée pour les vingt prochaines années. A l'heure du ZAN, garantir les capacités de développement du bassin impose la réflexion collective d'un projet d'aménagement ambitieux.

Pour l'élaboration du SCoT, le PETR s'appuie sur un bureau d'études spécialisé.

Le Chargé de développement coordonne le travail et assure le lien avec les élus et acteurs locaux.

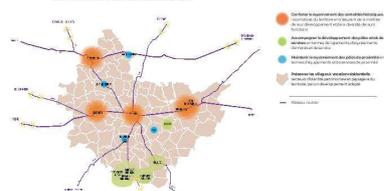


06 LE SCoT : Mode d'emploi | Pays de Brie et Champagne : La mise en place d'un projet de territoire

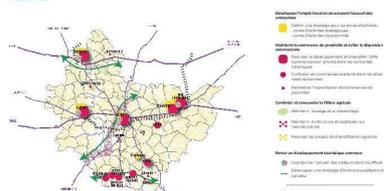
**ENJEUX**  
Cartes de synthèses des enjeux du SCoT



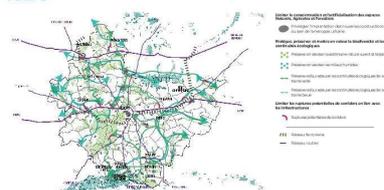
**AXE 1** Garantir un développement territorial équilibré en s'appuyant sur un réseau de centralité



**AXE 2** Renforcer l'attractivité économique en valorisant les atouts locaux



**AXE 3** Préserver et valoriser les caractéristiques identitaires du territoire



L'élaboration du SCoT a débuté en 2020. Après une phase importante de diagnostic territorial, le projet politique d'aménagement à horizon 2044 a été mûri entre 2022 et 2023, puis mis en concertation publique. L'élaboration de la partie opposable doit s'étendre jusqu'à mi-2024, en associant l'ensemble des communes du PETR. L'arrêt du SCoT est attendu pour la fin d'année 2024, avec une mise en œuvre mi-2025.



**En 2023 :** finalisation du PAS et lancement des travaux du DOO

- ⇒ Finalisation du projet d'aménagement stratégique
  - Réunion PPA (décembre 2022) puis réception et analyse des avis;
  - Arbitrages par la commission urbanisme (01/2023 et 05/2023).
- ⇒ Ouverture de la concertation publique
  - Conception et diffusion de la lettre du SCoT ainsi que d'une exposition en 6 panneaux;
  - Création d'un espace concertation sur le site internet du PETR;
  - Conférence des Maires dédiée le 16 mai 2023;
  - Réunion publique le 24 mai 2023.

*22 juin 2023*

Débat sur le PAS au cours du conseil syndical

⇒ Elaboration du DOO

- Présentation de la méthode et des objectifs : conférence des Maires du 7 septembre;
- Séminaire élus du 16 octobre 2023;
- Rédaction d'une version martyre du DOO (décembre 2023).



Séminaire SCoT 16 octobre 2023

**Avis du SCoT :** en tant que structure porteuse de SCoT, le PETR a rendu 2 avis au préfet de la Marne sur des demandes de dérogation à l'urbanisation limitée.

*Actions conduites en partenariat  
et avec le soutien de*





# RÉNOVATION DE L'HABITAT

<p><b>Action</b></p> <p>Le PETR déploie décline les politiques nationales et régionales d'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé en mobilisant deux dispositifs : un OPAH et un conventionnement SARE (Maison de l'Habitat)</p>	<p><b>Moyens</b></p> <p>0.2 ETP régie 0.7 ETP MH opérateur OPAH Co-financement Etat / Anah</p>	<p><b>Compétences rattachées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les OPAH</li> <li>• Porter en tant que maître d'ouvrage des opérations en lien avec la préservation de l'environnement</li> <li>• Service d'ingénierie en appui des EPCI</li> </ul>
--	--	---

## OFFRE DE SERVICES

### INFORMER / CONSEILLER

Faire connaître les aides;  
Renseigner et orienter les ménages;  
Donner une information personnalisée.

### ACCOMPAGNER

Visite et évaluation;  
Définition du programme de travaux;  
Appui à la mobilisation des financements.  
*Ménages modestes - Par l'opérateur OPAH*  
*Autres ménages - Par la Maison de l'Habitat*

### PETIT TERTIAIRE

Information de 1er niveau et conseil personnalisés.  
*Par la Maison de l'Habitat*



**A noter** : l'OPAH permet de couvrir les volets maintien à domicile, économies d'énergie, lutte contre l'habitat indigne pour les ménages, sous conditions de ressources. La Maison de l'Habitat couvre la rénovation énergétique pour les ménages non éligibles à l'OPAH.

## ANIMATION DE LA DYNAMIQUE DE RÉNOVATION

10 janvier 2023 

Signature de la convention d'OPAH qui marque le début de la nouvelle opération

- Création des supports de communication OPAH et diffusion
- Relais de la communication MH et France Rénov'
- Mise en place de permanences mensuelles (conjointes OPAH et MH) sur les communes de Montmirail, Sézanne, Fère-Champenoise, Anglure et Esternay



Les Essarts le Vicomte  
7 février 2023

- Balades thermographiques à Les Essarts le Vicomte, Montmirail, Esternay, Le Gault-Soigny
- Animation du réseau des professionnels du bâtiment: échanges individuels avec les conseillers de la Maison de l'Habitat

**Pays de Brie - Champagne** OPAH 2023-2026 pour rénover, c'est mieux d'être aidé

**OPAH**  
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**renouvellement énergétique**  
(autonomie et maintien à domicile)  
(lutte contre la vacance)  
(habitat indigne et très dégradé)

**renseignements**  
démarches gratuites et sans engagement

des permanences proches de chez vous :  
Sézanne, Montmirail, Fère-Champenoise, Anglure, Esternay  
planning détaillé disponible en mairie ou sur le site [www.paysbrie-champagne.fr](http://www.paysbrie-champagne.fr)

URBAM enercoop

03.24.71.00.91  
[marne@urbam.fr](mailto:marne@urbam.fr)

Agence régionale de l'Habitat, ANAH, Grand Est, Fère, CAC, etc.

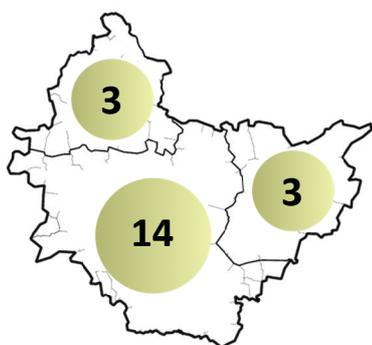
Dans le cadre de l'OPAH, l'accompagnement des propriétaires est réalisé par le groupement d'opérateurs Urban Conseil et Enercoop. Les conseillers France Rénov' de la maison de l'Habitat sont des agents du PETR du Pays d'Épernay, mis à disposition par voie de convention de partenariat.



- Orientation/ Information (actes SARE A1) : 101
- Conseil personnalisé (actes SARE A2) : 111
- Accompagnement (actes SARE A4) : 22
- Petit tertiaire : 0

Si le cumul information/conseil progresse, le volet accompagnement diminue, à l'image de la dynamique observée nationalement (évolution des aides, inflation, coûts de l'énergie).

### OPAH 2023-2026



#### 20 projets validés

12 projets de propriétaires occupants pour du maintien à domicile

7 projets économies d'énergie, dont 2 propriétaires bailleurs

#### 215 087 € d'aides attribuées

155 010 € de l'Anah (20 projets)  
 37 808 € de l'aide locale (14 projets)  
 3 267 € du Département  
 18 435 € d'autres financeurs (caisses de retraites, ...)

Deux dossiers payés (travaux réalisés)

Le comité technique, qui suit le déploiement de l'opération et attribue l'aide locale, s'est réuni 5 fois : 19 janvier, 26 mai, 6 juillet, 5 octobre, 7 décembre.

### OPAH 2017-2022

#### Fin de gestion de l'aide locale

Les bénéficiaires de subvention ayant 3 ans pour réaliser les travaux, prorogables de 2 ans, un certain nombre de dossiers restent à solder de la précédente opération.

En 2023, ce sont **46 demandes de paiement** qui ont été instruites avant versement de la subvention.

Les évolutions des aides à la rénovation pour 2024, avec le déploiement de « Mon Accompagnateur Rénov' » ont eu un impact significatif sur la dynamique de l'opération, en décalant la réalisation de projets pour bénéficier de conditions plus favorables. Les années 2024 et 2025 vont amener à revoir le système d'accompagnement local dans un objectif de massification des réalisations.

NB : Les opérations présentées ici font l'objet par ailleurs d'un rapport annuel détaillé.

Actions conduites en partenariat et avec le soutien de



Financé par :





# MÉDIATION NUMÉRIQUE

Action	Moyens	Compétences rattachées
Afin de limiter le risque de fracture numérique d'une partie des habitants, le PETR porte une mission de médiation numérique dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services.	1 ETP Co-financement Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire</li> </ul>

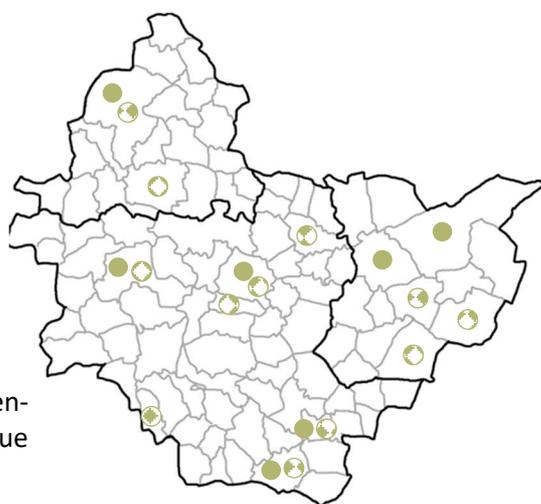
## LES MODES D'INTERVENTION

Le PETR a choisi d'orienter son action sur les accompagnements suivants :

- Permanences régulières, en lien avec les espaces France Services ou les mairies. Sur un créneau individuel de 45 min, la conseillère répond à une question particulière d'un usager.
- Ateliers, sur demande prioritairement des communes, ou d'autres acteurs, selon la disponibilité. La conseillère anime un groupe de 6 à 8 personnes autour d'une thématique précise sur une durée de 2h.

Il n'a pas été fait le choix de cycles d'ateliers (même groupe pendant plusieurs séances), d'autres acteurs de l'inclusion numérique proposant par ailleurs ce type d'accompagnement.

Carte des permanences et ateliers



## LE BILAN

873

accompagnements réalisés en 2023 (soit 1201 depuis 2022) dont

- 68 ateliers réalisés pour 388 participants (soit en moyenne 6 participants/atelier)
- 485 accompagnements individuels de 45 min sur 8 lieux de permanence



Les thématiques récurrentes ont été :

- Prendre en main du matériel
- Effectuer une démarche en ligne (vers l'autonomie)
- Gérer ses contenus numériques
- Développer sa culture numérique
- Naviguer sur Internet
- Gérer ses e-mails, ses messages

Le PETR s'était engagé initialement pour une période de deux ans. En raison du succès de la mission auprès des usagers, et après analyse des modalités financières, les élus ont saisi l'opportunité du renouvellement de la convention avec l'Etat pour 3 années supplémentaires. Le service pourra donc être maintenu jusqu'en 2027.

*NB* : En raison de l'évolution de Caroline DUFOUR au sein du PETR à compter de novembre 2023, le poste a été vacant jusqu'à l'arrivée d'Isabelle LIARD, qui a pris le relais en février 2024.



# VEILLE ET RÉSEAUX

Action	Moyens	Compétences rattachées
Le PETR participe, dans le respect de ses attributions, aux travaux des partenaires et des réseaux en lien avec les sujets portés.	inclus dans les missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fédérer, animer et coordonner les actions touchant à l'intégralité de son territoire.</li> </ul>

## CONTRIBUER

### Rencontres locales

- PVD Fère-Champenoise : comité de pilotage
- CCSSOM : Atelier Destination France
- Réseau des Pays : 1er juin et 23 novembre
- SRADDET : rencontres territoriales (Aube et Marne)
- Réseau développeurs économiques : 16 mars

### Rencontres régionales

- Réunion InterGAL : 29 septembre
- Rencontre avec les élus régionaux : 4 octobre
- Réunion animateurs réseaux de l'Inclusion Numérique - Marne : 13 octobre
- Bassin de mobilité Sud Champagne : 2 novembre
- InterSCoT Grand Est



## S'INFORMER ET FAIRE RÉSEAU

- Lancement des programmes européens 2023/2027 : 6 avril
- Marne Développement « construire une ruralité attractive » : 13 juin





# LEADER 2014/2022

Action	Moyens	Compétences rattachées
Le PETR est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale LEADER. Il met en œuvre une stratégie grâce à l'attribution de subventions issues du FEADER et à la mise à disposition d'une équipe technique dédiée.	1.2 ETP Co-financement Europe (FEADER)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être le cadre de contractualisation des politiques territorialisées</li> </ul>

L'équipe du GAL assure l'animation de la démarche LEADER et des instances, accompagne les porteurs de projets dans le montage des projets et la constitution des demandes de subvention, contribue à la valorisation des projets aidés, assure le lien avec la Région, autorité de gestion et participe aux différentes réunions organisées par la Région ou d'autres partenaires pour la bonne mise en œuvre du dispositif.

ANIMATION/PROMOTION



Atelier vélo route - Anglure

**Mise en tourisme de la Vélo route du Canal de la Haute Seine :** la démarche de travail engagée en 2022, en lien avec la CCSSOM, s'est poursuivie en 2023 avec l'organisation d'une nouvelle réunion à Anglure (18 janvier). Le travail en atelier proposé aux élus des communes concernées et aux structures privées (hébergeurs, associations, ...) a permis de faire émerger et prioriser des pistes d'actions de développement et de valorisation de ce secteur.

Le GAL s'est inscrit dans la démarche « loGAL » proposée par le Réseau Rural régional, ce qui a permis la réalisation d'une vidéo de présentation du GAL diffusée en juin pour faire remonter les derniers projets sur 2014/2022.



## Réseau et interGAL

- InterGAL (principalement sur la gestion de la fin de programmation) : 7 juillet et 12 décembre
- Réunion de restitution des contrôles par l'ASP le 20 octobre

71 %

## Le comité de programmation

18 titulaires / 18 suppléants (Collège public : 6 membres - Collège privé : 12 membres)

- 6 réunions en 2023 : 1er février, 2 mars, 25 avril, 6 juillet, 11 octobre et 14 décembre
- 3 visites de projets organisées par le GAL

Taux de participation sur 2023



Les Amis de St Serein - Bethon



Gîte La briqueterie - Le Thoult-Trosnay



Les asperges du grand chemin - Ognès

Sur 2023, le bilan est le suivant :

- 17 nouvelles demandes d'aide déposées

17

Projets validés

(avis favorable - pré-programmation)

- ⇒ 16 correspondent à des dossiers déposés en 2023 (un des 17 dossiers a fait l'objet d'une validation en 2024)
- ⇒ 1 correspond à un dossier qui avait été déposé en 2022
- + 1 dossier correspond au fonctionnement du GAL 2023 (non soumis à sélection)

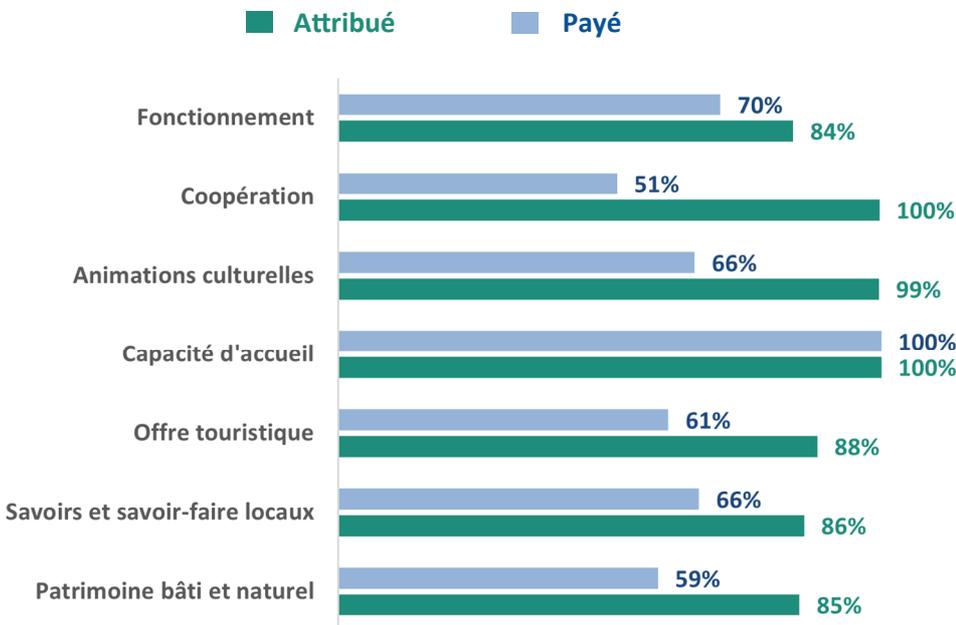
- 18 demandes de paiement déposées
- 20 dossiers soldés, correspondant pour partie à des demandes de paiement déposées en 2023 (13) et à des demandes déposées avant 2023 (7)

Bénéficiaires en 2023

Associations : 7 dossiers	Privés : 3 dossiers
Collectivités : 7 dossiers	PETR : 1 dossier



Consommation de l'enveloppe au 31 décembre 2023



195 739 €

d'aides attribuées pour ces 17 projets

89 %

C'est le taux de consommation de l'enveloppe, au 31 décembre 2023, soit 1 588 066 €, et 1 222 386 € de crédits ont été versés, soit 69% de l'enveloppe. A noter que des transferts de crédits entre fiche seront effectués sur 2024, dernière année de programmation.



17 projets ont reçu un avis favorable du comité de programmation LEADER sur l'année 2023. A cela s'ajoute la demande d'aide concernant le fonctionnement du GAL 2023 portée par le PETR mais qui n'est pas soumise à sélection.

**Patrimoine bâti et naturel ●**

- Réfection de la roue à aubes du Moulin de Broys - Ville de Sézanne
- Rénovation du campanile de l'Hôtel de Ville - Commune d'Esternay
- Rénovation et mise en valeur du lavoir - Commune de La Celle sous Chantemerle
- Rénovation du campanile et création de panneaux « d'hier à aujourd'hui » - Commune de Granges sur Aube
- Réalisation du diagnostic architectural de l'église abbatiale de Nesle la Reposte - Sauvegarde de l'Abbaye de Nesle la Reposte



**Savoirs et savoir-faire locaux ●**

- Amélioration et pérennisation du marché de producteurs locaux - Commune de Fère Champenoise
- Mise en place d'un distributeur de pain à Soizy aux Bois - SARL COLLARD
- Aménagements pour services de proximité - Commune de Soizy aux Bois
- Mise en place d'outils de promotion du Champagne LHERITIER et amélioration de la communication - SARL LHERITIER Aubry

**Offre touristique ●**

- Aménagement d'un circuit en rosalie - Chemin de Fer Touristique de la Traconne
- Mise en place de panneaux d'information touristique - Commune de Nesle la Reposte
- Aménagement d'un caveau d'accueil, de vente et de dégustation - EARL JOMPIERRE

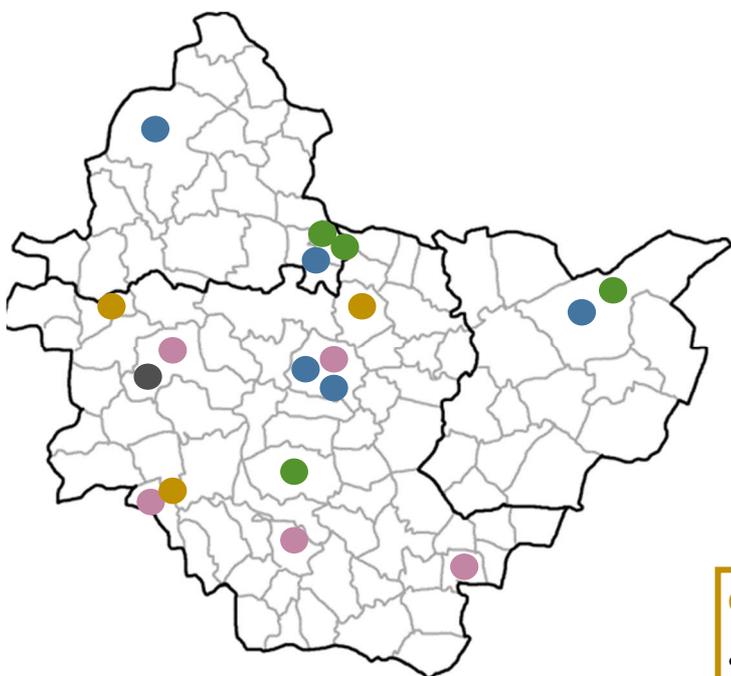
**Animations culturelles ●**

- « Les Banquets de la Champagne » - Association de Promotion des 2 Coteaux
- Bulle Festival 2023 - Sézanne électronique
- Organisation du Champagne Day 2023 - Vignerons du sézannais
- Corrida de Fère Champenoise 2023 : 35ème anniversaire - Corrida Fère Champenoise
- 3ème édition du Festival de cinéma de Montmirail Espace Loisir Culture



**Fonctionnement du GAL ●**

- Fonctionnement et animation du GAL 2023 - PETR



Dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER, le PETR avait l'obligation réglementaire de réaliser une évaluation finale du dispositif. Il s'agit d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie de développement local, la contribution des projets soutenus et l'application des principes de la méthode LEADER (gouvernance public/privé, valeur ajoutée et effet levier du dispositif, animation et mise en réseau, ...).

Cette évaluation a été menée en coopération avec les GAL Saint Dizier Der et Marne et Pays Vitryat sur 2022 et a été finalisée sur l'année 2023 avec l'organisation :

- Du dernier comité de coopération le 27 janvier à Vitry-le-François avec restitution des principales conclusions
- Des derniers webinaires (restitution des enquêtes et études de cas) : 9 janvier et 28 février
- D'un éducteur le 18 avril

Avec l'appui de



### Focus sur l'éducteur !

Au-delà de l'obligation réglementaire, l'évaluation en coopération avait pour objectif de créer une dynamique d'échanges entre les acteurs des trois GAL (échanges de bonnes pratiques, regard croisé, analyse des facteurs de réussite) et valoriser les réalisations et pratiques sur chacun des GAL. Dans ce cadre, les 3 GAL ont organisé un éducteur le 18 avril à destination des comités de programmation des 3 GAL avec visite de 5 projets aidés par les fonds LEADER sur les 3 territoires :

- L'entreprise « Thaas Chips » à Thaas
- Le gîte de Bellevue à Barbonne-Fayel
- L'espace de coworking « Le QG » à Vitry-le-François
- L'atelier « au Fil des Chemins » à Vitry-le-François
- Le bar associatif « Au Petit Paris » à Saint Dizier



Cette journée a par ailleurs été l'occasion de réaliser, avec l'aide d'un prestataire, une vidéo de promotion des 3 GAL, support de communication qui servira à lancer la nouvelle programmation.

Gîte de Bellevue - Barbonne-Fayel



Le QG - Vitry-le-François



Au Fil des Chemins - Vitry-le-François

Actions conduites en partenariat  
et avec le soutien de





# LEADER 2023/2027

Action	Moyens	Compétences rattachées
Le PETR est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale LEADER. Il met en œuvre une stratégie grâce à l'attribution de subventions issues du FEADER, et la mise à disposition d'une équipe technique dédiée.	1.5 ETP Co-financement Europe (FEADER)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être le cadre de contractualisation des politiques territorialisées</li> </ul>

## CONVENTIONNEMENT

Suite à la sélection du territoire le 24 mars 2023, le travail de conventionnement en lien avec l'Autorité de Gestion Régionale (AGR) s'est déroulé entre avril et fin août, avec principalement la précision des fiches actions pour garantir la contrôlabilité des modalités d'intervention (plusieurs réunions en bilatéral avec l'AGR). L'équipe a également participé aux temps collectifs proposés par l'AGR : comité de programmation et lignes de partage (11 mai), prévention et gestion des conflits d'intérêts (10 novembre).

La constitution du comité de programmation a par ailleurs été finalisée avant l'installation fin novembre du comité, avec la désignation par les structures identifiées au stade de la candidature de leurs représentants.

10 octobre 2023 

Signature de la convention de mise en œuvre LEADER 2023/2027 liant le PETR et la Région Grand Est, marquant le début de cette nouvelle programmation pour le territoire !



Participation de l'équipe aux différents temps de formation nécessaires à l'utilisation et la prise en main de la nouvelle plateforme dématérialisée de dépôt et instruction des dossiers :

- Réunion de présentation : 7 juillet
- Formation : 7 septembre
- Réunions pour la mise en conformité des systèmes d'information des GAL : 18 octobre et 14 décembre

## INSTALLATION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

Suite à la signature de la convention, deux réunions ont été organisées :

- Réunion préparatoire le 9 novembre : travail avec le comité sur les modalités du règlement intérieur du GAL et la grille de sélection des projets
- Installation du comité le 29 novembre : adoption du règlement intérieur et désignation du Président du GAL



Réunion préparatoire - Esternay



Installation du comité - Sézanne

# Lancement du programme !

**COMMUNICATION**

L'équipe technique a conçu des outils de communication pour le programme 2023/2027 (roll up, affiche et dépliant) qui seront diffusés largement sur le territoire en 2024. Ces supports permettront une diffusion claire et efficace du programme LEADER et de ses axes d'accompagnement.



**MOIS DE L'EUROPE 2023**

Plus de 80 personnes (élus et acteurs privés) étaient réunies à Bethon pour la soirée d'information organisée dans le cadre du Mois de l'Europe 2023. Après une intervention de la Région sur les différents Fonds Européens Structurels et d'Investissement, présentation des nouvelles thématiques d'intervention de la stratégie LEADER 2023/2027 du PETR sous forme de tables rondes, avec témoignages de porteurs de projets d'autres territoires :



- Services et proximité : la CC de la Région de Bar sur Aube pour le projet de kiosque de la mobilité et le Centre social La Passerelle pour le projet « A plus dans bus »
- Attractivité du territoire : l'association CAP'C pour la démarche « La route du Champagne en fête »
- Filières locales et circuits courts : l'ESAT de l'Isle aux Bois pour la légumerie et l'association « Les bons restes » pour les actions autour de l'éducation alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire



Mois de l'Europe - Bethon



Actions conduites en partenariat et avec le soutien de





# COMMUNICATION

Par sa communication le PETR veut faire connaître les dispositifs qu'il gère et leurs opportunités. Il souhaite également valoriser les actions réalisées en faveur du développement local.

## A TRAVERS NOS SUPPORTS

- Site internet : [www.pays-brie-champagne.fr](http://www.pays-brie-champagne.fr)
- Réseaux sociaux :
  - ⇒ Compte Facebook Pays
  - ⇒ Page Facebook LEADER
  - ⇒ Page Facebook Médiation numérique
  - ⇒ Rapport annuel d'activité



130 publications



## VIA LES SUPPORTS LOCAUX

- Publications dans les bulletins :
  - ⇒ CCBC : janvier - juin - octobre
  - ⇒ CCSSOM : janvier - décembre
  - ⇒ Ville de Sézanne : 1er trimestre



## DANS LA PRESSE LOCALE

- L'Union
  - ⇒ 26 avril « Le programme européen LEADER va subventionner des projets jusqu'en 2027 »
  - ⇒ 27 avril « des aides pour améliorer son habitat »
  - ⇒ 6 mai « La conseillère numérique a accompagné 711 personnes en un an dans le Sézannais »
  - ⇒ 6 juin « À quoi ressemblera le sud-ouest de la Marne en 2044 ? »



### Communication spécifique dans la cadre de la consultation du public

- Lettre du SCoT
- Synthèse du PCAET
- Réunion publique SCoT/PCAET



# PARTENARIATS

## LES PARTENAIRES FINANCIERS



Financé par l'Union européenne



## REMERCIEMENTS

Le PETR remercie les communautés de communes et les communes du territoire qui facilitent grandement l'exercice de ses missions, notamment par le soutien logistique (prêt de salles, de matériel...) et la mutualisation (locaux, logiciels, formations...).

## LES PARTENAIRES TECHNIQUES



## LES RÉSEAUX

Le PETR est adhérent:



Et participe:



ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER - ALLEMANT - ANGLURE  
ANGLUZELLES ET COURCELLES - BAGNEUX - BANNES - BARBONNE FAYEL  
BAUDEMONT - BERGERES SOUS MONTMIRAIL - BETHON - BOISSY LE REPOS  
BOUCHY ST GENEST - BROUSSY LE GRAND - BROUSSY LE PETIT - BROYES  
CHAMPGUYON - CHANTEMERLE - CHARLEVILLE - CHATILLON SUR MORIN  
CHICHEY - CLESLES - CONFLANS SUR SEINE - CONNANTRAY VAUREFROY  
CONNANTRE - CORFELIX - CORROBERT - CORROY - COURCEMAIN  
COURGIVAUX - ESCARDES - ESCLAVOLLES LUREY - ESTERNAY  
EUVY - FAUX FRESNAY - FERRE CHAMPENOISE - FONTAINE DENIS  
FROMENTIERES - GAYE - GOURGANCON - GRANGES SUR AUBE  
JANVILLIERS - JOISELLE - LA CELLE SOUS CHANTEMERLE  
LA CHAPELLE LASSON - LA FORESTIERE - LA NOUE  
LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE - LACHY - LE GAULT SOIGNY  
LE MEIX SAINT EPOING - LE THOULT TROSNAY - LE VEZIER  
LES ESSARTS LE VICOMTE - LES ESSARTS LES SEZANNE - LINTHELLES  
LINTHES - MARCILLY SUR SEINE - MARGNY - MARIGNY LE GRAND  
MARSANGIS - MECRINGES - MŒURS VERDEY - MONDEMENT MONTGIVROUX  
MONTGENOST - MONTMIRAIL - MORSAINS - NESLE LA REPOSTE  
NEUVY - OGNES - OYES - PEAS - PLEURS - POTANGIS - QUEUDES  
REUVES - REVEILLON - RIEUX - SAINT BON - SAINT JUST SAUVAGE  
SAINT LOUP - SAINT QUENTIN LE VERGER - SAINT REMY SOUS BROYES  
SAINT SATURNIN - SARON SUR AUBE - SAUDOY - SEZANNE  
SOIZY AUX BOIS - THAAS - TREFOLS - VAUCHAMPS - VERDON  
VILLENEUVE LA LIONNE - VILLENEUVE SAINT VISTRE  
VILLIERS AUX CORNEILLES - VINDEY - VOUARCES